

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL
Rue Pasteur Vallery Radot
94011 Créteil

CAHIER DES CHARGES
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
STRUCTURELLE

DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS TECHNIQUES

Novembre 2023

MAITRISE D'OUVRAGE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT – MINISTERE DE LA JUSTICE

Direction Inter-Régionale de Paris Ile de France

Département Immobilier de Paris

1 quai de la Corse

75181 Paris Cedex 04

Tél : 01 53 62 91 54

MAITRISE D'ŒUVRE

ARoA

ATELIER ROGGMILLER ARCHITECTES

ATELIER ROGGMILLER ARCHITECTES -
MANDATAIRE

12 bis rue de Clamart

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél : 01 41 41 96 36 – Fax : 01 41 41 96 36

CS INGENIERIE - CSSI

109 rue du Général de Gaulle

94430 Chennevières-sur-Marne

09.61.34.63.39

INAXE SAS (co-traitant)

10 rue Daguerre,

92500 RUEIL MALMAISON

01.41.43.22.10

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROGRAMME.....	3
3	PRINCIPES CONSTRUCTIFS DES BATIMENTS ET DIAGNOSTIC	4
4	MISSION D'INVESTIGATIONS ET DE RECONNAISSANCES	5
5	DEROULEMENT DES INVESTIGATIONS.....	6
	5.2. REMISE EN ETAT PAR L'ENTREPRISE.....	7
	5.3. ESSAIS IN SITU ET EN LABORATOIRE.....	7
	5.4. RAPPORT D'ETUDES.....	7
	5.5. INVESTIGATIONS ET SECURITE	7
	5.6. DELAI D'EXECUTION	7
	5.7. ASSURANCES.....	7
6.	INFORMATIONS ET OFFRES	8
	6.1. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8
	6.2. REMISE DES OFFRES	8
	6.3. JUGEMENT DES OFFRES	9
7	LISTES DES PIECES DE LA CONSULTATION.....	9
	ANNEXE 1	10

1 PREAMBULE

Le présent document vise à décrire l'ensemble des données nécessaires à l'établissement d'offres pour la réalisation d'un diagnostic du bâti existant au tribunal Judiciaire de Créteil.

Le suivi de l'opération est assuré par le Ministère de la justice - Département Immobilier de Paris et par une maîtrise d'œuvre désignée : Atelier Roggwiller Architectes.

2 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROGRAMME

La juridiction de Créteil est composée de deux bâtiments :

- Un ERP objet de la présente opération qui accueille l'essentiel des salles d'audiences du tribunal, la salle des pas perdus, le dépôt de police, le restaurant de la juridiction et des bureaux. Il est composé de 4 niveaux pour une surface totale de 13 475m².
- Un IGH 18 niveaux de 12 166m² regroupant essentiellement les services de la juridiction ainsi que quatre salles d'audiences civiles, vouées à ne plus être utilisées durant la période des travaux.

La juridiction a reporté à la Maitrise d'Ouvrage, le Ministère de la Justice, un manque de locaux destiné au service des scellés. L'objectif de la présente étude

L'objectif de la présente étude consiste donc en l'extension des locaux de scellés situés en rez-de-jardin inférieur et rez-de-jardin supérieur.

A l'issue du diagnostic présenté par la maîtrise d'œuvre en COPIL du 6 novembre 2023, sont apparus :

- des désordres structurels qu'il convient de diagnostiquer en préalable au développement de l'étude ;
- des questionnements concernant la structure existante.

Les désordres identifiés sont les suivants :

- Jardinière béton à priori solidaire de la structure fendue sur terrasse de Rez-de-jardin supérieur.
Il convient d'investiguer ce point afin de vérifier si l'origine de la fissure est structurelle ou liée à des végétaux anciens.



- Maçonnerie béton de scellements de poutrelles supports de caillebotis métallique très dégradés en Pht de rez-de-jardin inférieur (ici vue de la terrasse).
Le béton et les poutrelles nécessitent d'être sondés.



Les interrogations posées sont les suivantes :

- La juridiction prévoyant l'intégration de bibliothèque de type « compactus » dans les locaux de scellés développés dans la zone de parking, il apparaît nécessaire de vérifier les surcharges d'exploitation admissibles des dallages existants.
- En prévision de la création d'éventuels puits de lumière sur la terrasse du rez-de-jardin supérieur permettant d'éclairer les locaux à réaménager du rez-de-jardin inférieur, il est souhaité réaliser un diagnostic du dallage existant ainsi que des préconisations d'ouverture de celui-ci.

3 PRINCIPES CONSTRUCTIFS DES BATIMENTS ET DIAGNOSTIC

Une visite sur site identifie les principes constructifs du bâtiment (diagnostic visuel) ;

Le prestataire confirmera le principe constructif.

Le prestataire déterminera la géométrie et la composition des maçonneries afin de vérifier leur état structurel.

Les études souhaitées porteront essentiellement sur la qualité des structures existantes et la définition de la méthodologie de reprise en fonction des dégradations identifiées ou modification des structures liées au projet.

Via une campagne de sondages par carottage, ou au burineur ou au FERROSCAN, le prestataire déterminera la constitution des murs et dallages existants.

Les études menées permettront :

- De connaître la géométrie, la composition et l'épaisseur des murs et dallages existants ;
- D'appréhender le comportement des ouvrages maçonnés dégradés ;
- De proposer les principes et mode opératoires de reprise des désordres et/ou de renforcement structurel des existants ;
- De dimensionner les profondeurs d'empochements pour déterminer les profondeurs d'appui d'éventuelles poutrelles métalliques ou béton.
- De proposer et détailler les principes d'ouverture du dallage de terrasse, de proposer le dimensionnement de renforts éventuels à mettre en œuvre :
- De dimensionner par le calcul les surcharges d'exploitation admissibles des planchers destinés à recevoir des archives. La note de calcul permettra de vérifier les surcharges admissibles en vigueur, notamment au regard des charges du programme et prescrites par la norme NFP 06.001 ainsi que le degré de stabilité au feu.

4 MISSION D'INVESTIGATIONS ET DE RECONNAISSANCES

La présente mission de diagnostic comprendra :

- Une campagne de reconnaissance ;
- L'analyse technique de la résistance mécanique des structures en place.
- Le repérage des fissures ou déformations structurelles, leur nature et classification par rapport à la solidité des ouvrages et leurs conséquences structurelles.
- La détermination des caractéristiques structurelles du bâtiment aux abords des désordres constatés et celles en lien avec les ouvrages neufs à réaliser.

Les éléments devront permettre d'arrêter les choix techniques dans le cadre de la composition d'un dossier diagnostic.

Le maître d'œuvre doit pouvoir, en utilisant les documents établis à l'issue de ce diagnostic :

- Proposer les principes de restructuration les plus adaptés.
- Entreprendre les études d'avant projet pour le bâtiment,
- Définir les principes de reprise des ouvrages de structure,
- Définir les principes de reprise d'ouverture de dallage de terrasse.

Pour cela le bureau d'études "structures" retenu assurera :

- L'établissement du programme d'investigations ;
- L'établissement d'un rapport conformément aux demandes du présent dossier de consultation.

Les conclusions du bureau d'études ne donneront pas une solution de reprise des structures qu'il aura choisie en fonction de sa propre démarche intellectuelle mais aussi les différentes solutions susceptibles d'être abordées par les maîtres d'œuvre et entreprises.

Le marché d'études "diagnostic structures" passé est un marché à objectif de résultats ; la définition des solutions techniques à mettre en œuvre pour atteindre le résultat est à la charge du prestataire.

Le nombre, la nature et l'implantation des sondages, les niveaux des essais ou des prélèvements, le descriptif technique des sondages, les dispositions à prendre vis-à-vis des existants, relèvent des compétences du prestataire.

Le laboratoire reste seul responsable de la quantité et de la qualité des investigations à entreprendre au titre des obligations de moyens et de résultats.

Le rapport comprendra au moins les éléments suivants :

- Les caractéristiques structurelles du bâtiment et la description détaillée de la structure porteuse du bâtiment ;
- L'état sanitaire des structures (présence importante d'humidité dans les soubassements)
- Les recommandations pour les mesures conservatoires à prendre lors de la restructuration du bâtiment, la définition des contraintes à prendre en compte par le maître d'œuvre lors de la conception du projet.
- Un relevé de l'ensemble des niveaux du bâtiment pour la zone voisine de l'intervention, qui précisera sa composition, ses structures, les éléments porteurs (verticaux et horizontaux) et leurs sens de portée, (plans des locaux existants cotés au 1/100ème + l'ensemble des façades), la localisation de tous les sondages.

5 DEROULEMENT DES INVESTIGATIONS

5.1. ETAT DES LIEUX – EXECUTION DES SONDAGES

Lors de la remise de l'offre de prix, l'entreprise est sensée avoir reconnu l'état des lieux et avoir apprécié les difficultés d'exécution.

L'entreprise devra obligatoirement prévoir les accès des matériels de sondage sur le terrain sans toutefois le dégrader.

L'entreprise s'assurera de la disponibilité des moyens nécessaires à la mise en station et à la bonne marche des appareils et à l'installation de son personnel.

Si les possibilités existantes ne conviennent pas, ou partiellement seulement, l'offre de prix est réputée tenir compte de toute suggestion en ce sens.

Aucune plus value ne sera accordée pour difficulté d'exécution de la mission résultant de l'état des lieux.

Avant toute intervention, le bureau d'études doit s'assurer qu'aucune canalisation ou ouvrage aisément décelable ne se trouve à l'emplacement des sondages envisagés.

5.2. REMISE EN ETAT PAR L'ENTREPRISE

Après réalisation de la campagne et exécution de l'ensemble des sondages, l'entreprise devra le nettoyage et la remise en état des ouvrages à l'identique, tout au moins le rebouchage de l'ensemble des trous laissés soit par les carottages, soit par les sondages au burineur.

Le degré coupe feu ou la stabilité au feu des parois devra être restitué à l'identique. Dans tous les cas les zones sondées ne devront pas présenter après coup de caractère dangereux.

5.3. ESSAIS IN SITU ET EN LABORATOIRE

Les essais in situ et en laboratoire devront être conformes aux normes en vigueur.

5.4. RAPPORT D'ETUDES

En fin de campagne, l'entrepreneur présentera un rapport d'étude, après analyse et interprétation des résultats, comportant tous les plans de synthèse, coupes et profils aptes à la bonne compréhension de la structure du bâtiment. Le rapport final sera remis au maître d'ouvrage en 1 exemplaire papier + copie sur support informatique au format "pdf".

5.5. INVESTIGATIONS ET SECURITE

Etant entendu que le site restera en activité, il sera tenu une réunion de coordination avec le représentant compétent du Tribunal Judiciaire, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'entreprise afin de planifier au mieux l'intervention du laboratoire d'investigation. La tenue de cette réunion et l'ensemble des dispositions relatives à la sécurité sont réputés incorporées dans l'offre du laboratoire.

Le prestataire prévoira toutes les protections nécessaires à la sécurité des personnes et l'établissement d'un plan de prévention. Le prestataire retenu aura accès à la totalité du bâtiment. Afin de limiter les contraintes vis-à-vis du fonctionnement de l'établissement lors de l'exécution des sondages, le prestataire établira, en concertation avec les usagers, un plan de prévention définissant les conditions d'intervention et les mesures à prendre en vue de prévenir d'éventuels risques (cf. code du travail section 2, article R237-7).

5.6. DELAI D'EXECUTION

Sauf ajustement particulier dû à la mise au point plan de prévention et aux conditions d'interventions dans l'établissement, l'intervention sur site, l'élaboration et la remise du rapport d'investigations seront réalisées dans un délai maximal de 3 semaines après passage de la commande.

Remise du rapport final au plus tard 15 jours calendaires après la fin de la campagne.

5.7. ASSURANCES

A l'appui de sa proposition, le bureau d'études remettra obligatoirement une copie :

- De son attestation d'assurance décennale en cours de validité.

- De son attestation d'assurance responsabilité civile couvrant celui-ci en cas de dommage causé aux personnes et aux biens (biens du maître de l'ouvrage et bien appartenant aux tiers).

Aucune intervention ne devra être lancée avant la délivrance de ces deux attestations.

6. INFORMATIONS ET OFFRES

6.1. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information d'ordre technique les entreprises contacteront :

Atelier Roggwiller Architectes
12 bis rue de Clamart - 92100 Boulogne-Billancourt
Tel : 01.41.41.96.36

Pour toute information d'ordre administratif et pour la visite du site, les entreprises contacteront :

Inès LETEMPLE
Cheffe de projets immobiliers
Département Immobilier de Paris
SG / Délégation interrégionale Paris-IDF
Ministère de la Justice
Tel : 01 53 62 91 59 / 06 70 61 17 07

6.2. REMISE DES OFFRES

Un bordereau de prix unitaires doit impérativement être joint à l'offre de l'entreprise.

Toute offre non détaillée sera susceptible de ne pas être analysée.

Le prestataire devra obligatoirement remettre à l'appui de son offre :

- Le cahier des charges daté et signé ;
- Le cadre de bordereau DPGF conformément au modèle ci-joint avec le détail des investigations ;
- Le schéma d'implantation des sondages reportés sur les plans de niveaux état des lieux joint au dossier de consultation.
- Les attestations d'assurances demandées.

TOUTE OFFRE INCOMPLETE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE REJETEE.

Toute observation et tout complément jugé utile par le bureau d'études sera intégré dans son offre, sans quoi le présent cahier des charges sera considéré comme accepté en l'état.

Lors de la remise de l'offre de prix, le candidat est censé avoir visité la totalité des locaux et avoir apprécié toutes les difficultés inhérentes à l'étude. Il sera supposé que toute entreprise ayant remis une offre se sera effectivement rendue sur place.

L'entreprise retenue devra en outre impérativement remettre au maître d'ouvrage, avant tout début d'intervention :

- Le plan de prévention.
- L'entrepreneur veillera à répartir le type des sondages en fonction des objectifs recherchés et joindra à l'appui de son offre le schéma d'implantation des sondages envisagés ainsi que le détail des investigations que le laboratoire jugera nécessaire de mener. L'ingénieur qualifié présent sur le site lors des épreuves, jugera au vu des résultats bruts obtenus, de l'utilité d'ajouter des investigations par rapport à la proposition de base afin d'obtenir des conclusions précises, avant repli du matériel, sans qu'aucune réclamation financière ne puisse être émise par ses soins.

L'ensemble des travaux fait l'objet d'un lot unique

Il est par ailleurs formellement stipulé que l'entrepreneur ne peut céder à des sous traitants aucun des travaux confiés à son entreprise, sans autorisation du maître d'ouvrage.

6.3. JUGEMENT DES OFFRES

Le maître d'ouvrage retiendra la proposition la mieux-disante à partir de l'analyse des critères suivants:

- Valeur technique : Contenu de la campagne d'investigations géotechniques proposée et adéquation au regard du projet et du niveau de mission demandé.
- Prix.

Le marché passé par le maître d'ouvrage sera global et forfaitaire, établi sur la base du dossier de consultation.

7 LISTES DES PIECES DE LA CONSULTATION

La présente consultation est établie sur les bases des éléments suivants joints au dossier :

- Le présent cahier des charges
- Annexe 1 : Cadre de décomposition DPGF
- Annexe 2 : Plan de localisation de la paroi concernée R+1 ERP
- Annexe 3 : Plan du RDC ERP

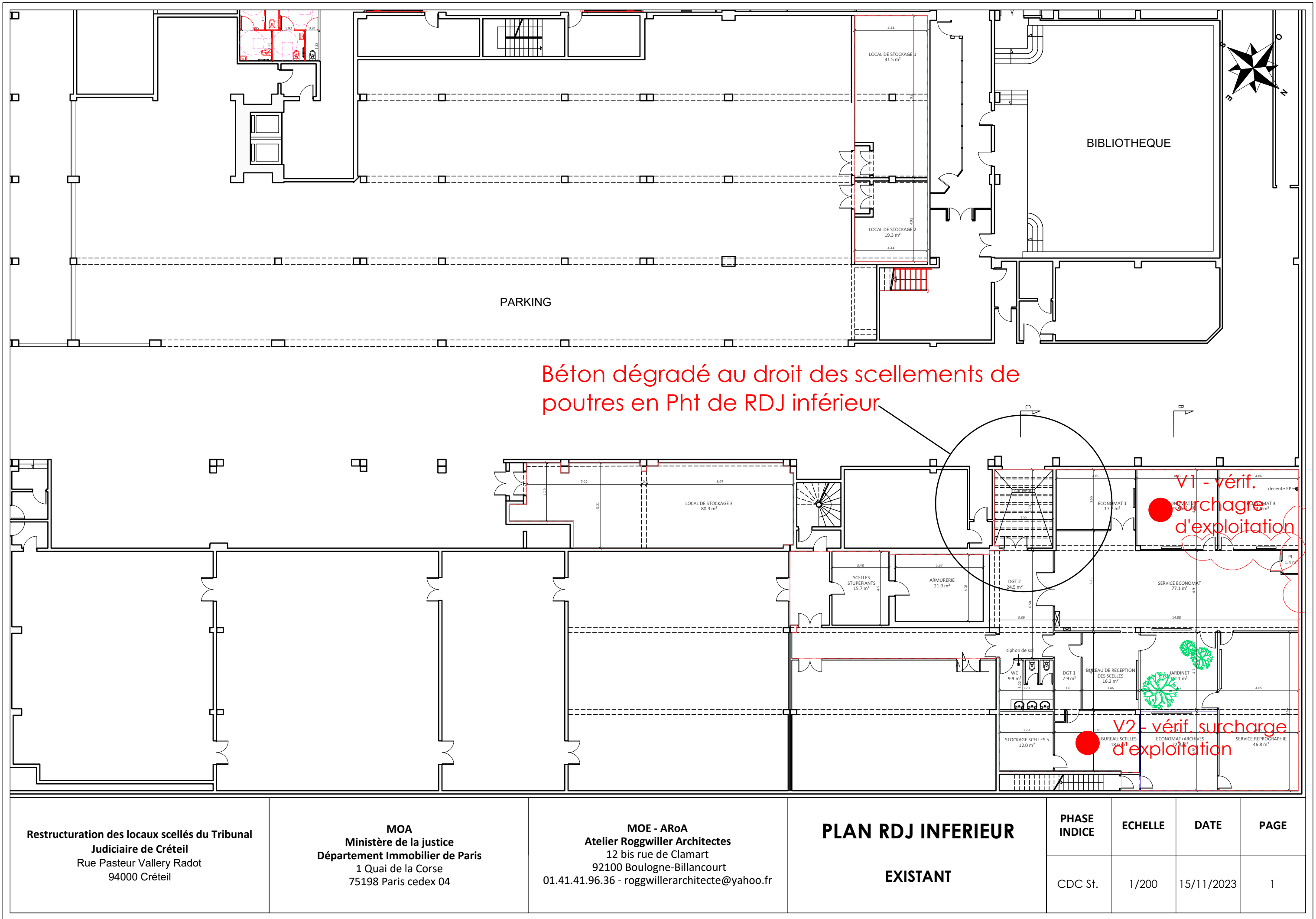
Toute observation et tout complément jugé utile par le bureau d'études sera intégré dans son offre, sans quoi le présent cahier des charges sera considéré comme accepté en l'état.

ANNEXE 1
CADRE D.P.G.F.
(A détailler par le prestataire)

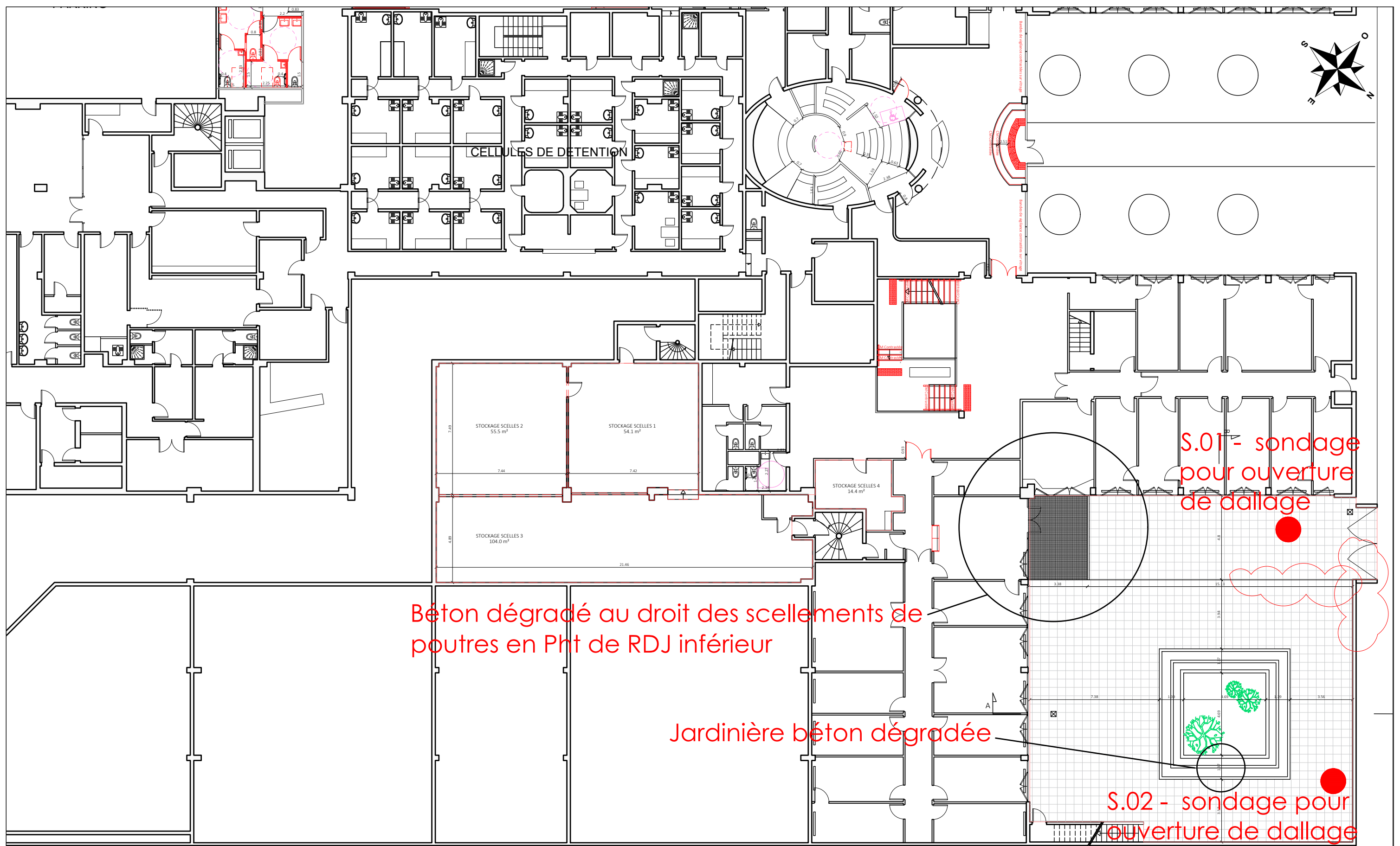
N°	Désignation	U	Q	P.U. €HT	TOTAL €HT
----	-------------	---	---	----------	-----------

1	Amenée et repliement du matériel	Ft.			
2	Implantation, piquetage, mise en place des sondages	Ft.			
3	Carottages ou sondages in situ sur les parois / dallages (à détailler)	U			
4	Auscultations particulières (auscultations dynamique, pachométrie, feroscan,...) à détailler	U			
5	Remise en état à l'identique	Ens.			
6	Rapport d'étude et ingénierie	Ens.			

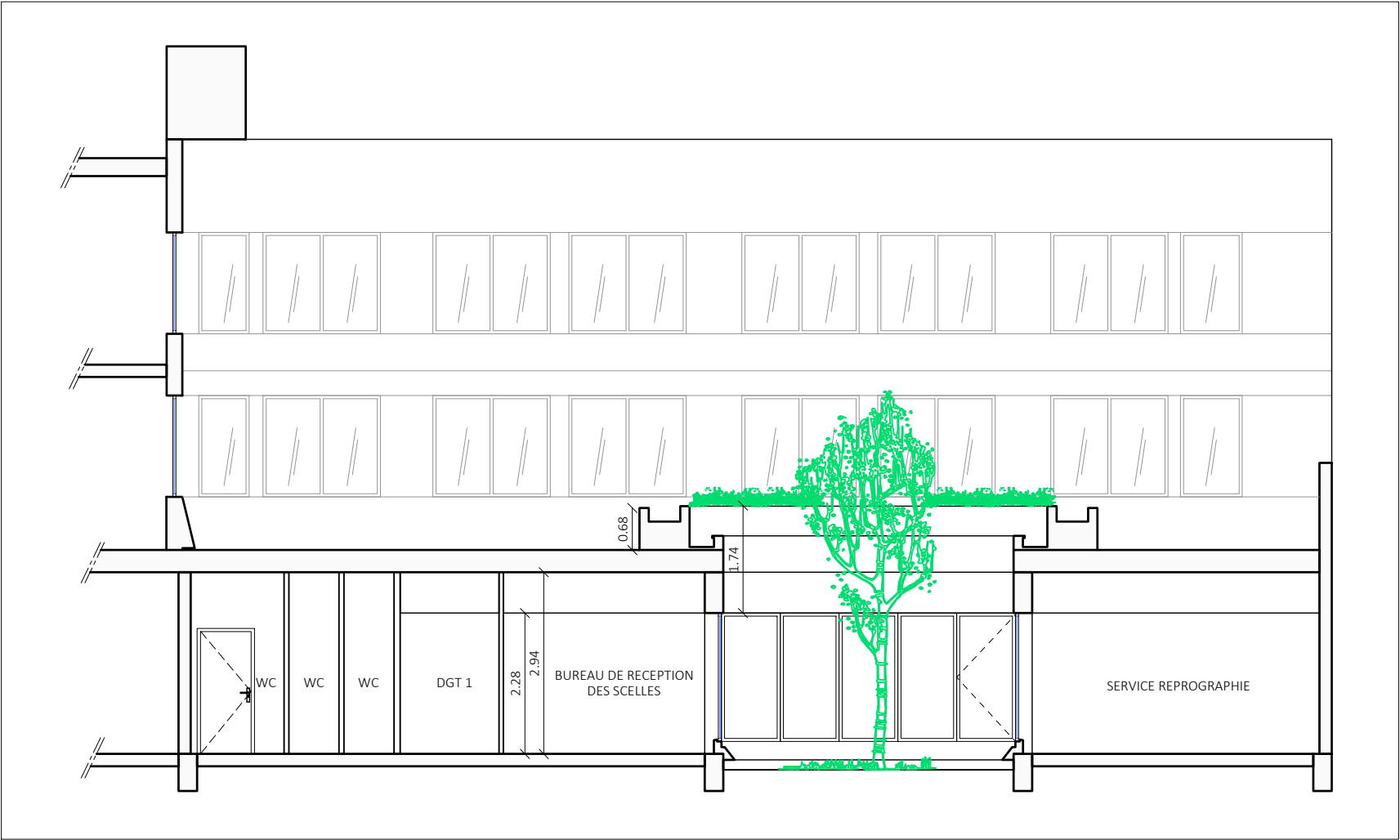
TOTAL €HT	
TVA 20,00%	
TOTAL TTC	



Restructuration des locaux scellés du Tribunal Judiciaire de Créteil Rue Pasteur Vallery Radot 94000 Créteil	MOA Ministère de la justice Département Immobilier de Paris 1 Quai de la Corse 75198 Paris cedex 04	MOE - ARoA Atelier Roggwiller Architectes 12 bis rue de Clamart 92100 Boulogne-Billancourt 01.41.41.96.36 - roggwillerarchitecte@yahoo.fr	PLAN RDJ INFERIEUR EXISTANT	PHASE INDICE	ECHELLE	DATE	PAGE
				CDC St.			



Restructuration des locaux scellés du Tribunal Judiciaire de Créteil Rue Pasteur Vallery Radot 94000 Créteil	MOA Ministère de la justice Département Immobilier de Paris 1 Quai de la Corse 75198 Paris cedex 04	MOE - ARoA Atelier Roggwiller Architectes 12 bis rue de Clamart 92100 Boulogne-Billancourt 01.41.41.96.36 - roggwillerarchitecte@yahoo.fr	PLAN RDJ SUPERIEUR EXISTANT	PHASE INDICE	ECHELLE	DATE	PAGE
				CDC St.			



Restructuration des locaux scellés du Tribunal Judiciaire de Créteil Rue Pasteur Vallery Radot 94000 Créteil	MOA Ministère de la justice Département Immobilier de Paris 1 Quai de la Corse 75198 Paris cedex 04	MOE - ARoA Atelier Roggwiller Architectes 12 bis rue de Clamart 92100 Boulogne-Billancourt 01.41.41.96.36 - roggwillerarchitecte@yahoo.fr	COUPE AA' EXISTANT	PHASE INDICE	ECHELLE	DATE	PAGE
				CDC St.	1/100	15/11/2023	3